

Paris, 13 octobre 2025

Avis aux porteurs du fonds

OSTRUM SRI CREDIT EURO

**(Code ISIN : Part I : FR0011003664 / Part E : FR0000982217 / Part L : FR0011521517 /
Part GP : FR0013241015 / Part G : FR001400PQF2 / Part SI : FR0014008CA3 /
Part N : FR001400N6F4)**

Nous informons les porteurs de parts du Fonds « **OSTRUM SRI CREDIT EURO** » (le « Fonds »), des modifications suivantes :

1. Précision sur le pourcentage d'alignement à la Taxonomie européenne

La société de gestion a choisi de préciser le pourcentage d'alignement à la Taxonomie européenne de 5% en indiquant que « le Fonds s'engage à respecter une part minimale d'investissements durables de 5% de son actif net ayant un objectif environnemental qui soient alignés sur le Règlement européen relatif à la taxonomie ».

2. Suppression des commissions de mouvement

L'Autorité des marchés financiers a fait évoluer sa doctrine pour encourager la suppression des commissions de mouvement.

Les commissions de mouvement prélevées actuellement lors de chaque transaction sur votre Fonds seront ainsi supprimées à compter du 17 octobre 2025.

3. Modification de la présentation des frais

L'Autorité des marchés financiers propose deux possibilités dans la présentation des frais mentionnés dans le prospectus. La première présentation, disponible jusqu'à présent dans votre Fonds, était un bloc forfaitaire du taux maximum englobant les frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société de gestion. La seconde présentation possible est de diviser en deux blocs distincts présentant chacun le taux maximum des frais de gestion financière et des frais administratifs externes à la société de gestion.

La société de gestion a fait le choix de modifier la présentation des frais dans un souci de transparence. Désormais, les frais seront présentés en deux blocs distincts. Cependant le taux global des frais demeure identique, ce changement ne faisant pas l'objet d'une augmentation des frais.

Ces modifications entreront en vigueur le **17 octobre 2025**.



La documentation juridique (documents d'information clé (DIC), prospectus intégrant l'annexe SFDR, ainsi que le règlement) peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

Natixis Investment Managers International
43 avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS
E-mail : clientservicingAM@natixis.com